

PROCES VERBAL SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SAMEDI 28 MARS 2026 A 14H00**

La présidence de l'ouverture de la séance est assurée par Emmanuel D'AILLIERES, maire sortant.

1. PROCEDURE D'INSTALLATION :

Emmanuel D'AILLIERES **nomme les conseillers municipaux élus** aux élections municipales du 22 mars 2026.

SAUDUBRAY Philippe, GIRAUDEAU Valérie, GENTILLEAU Bertrand, PREVOT Anne-Sophie, MICHEL Christophe, FRENEHARD Sylviane, LAURENT Anaël, LE PENVEN Stéphanie, SALÉ François, GOUPIL Céline, LOCHET Arnaud, SAUVAGE Clémence, RENAULT Vincent, BECRET Monique, RAGOT Dylan, BRARD Christelle, AUGEREAU Jean-François, CHATEL Fanny, EL HADJ Mustafa, PAUVERT Sonia, ROTON-VIVIER Caroline, KEROUANTON Mikaël, FRANÇAIS Sophie, MAILLET Jean-Pierre, LEVOYÉ Alexandra, BESLAND Didier, COYEAUD Jean-Marc.

Et les déclare installés dans leur fonction.

M.Dylan RAGOT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Emmanuel D'AILLIERES procède à une allocution dont le texte est retranscrit ci-dessous :

« La campagne, c'est la campagne. On envoie des coups, on en reçoit. Ils ne sont pas toujours fondés par manque d'informations. C'est cela la démocratie.

Les urnes ont rendu leur verdict dimanche soir, et si nous sommes là cet après-midi, c'est pour installer une nouvelle équipe, qui aura la lourde tâche de gérer la commune, et plus particulièrement en cette période perturbée.

C'est une tâche que les suzerains m'ont confiée pendant douze ans et que j'ai assumée avec passion et enthousiasme.

Je tiens à remercier très chaleureusement les adjoints, tous les élus et les agents communaux qui m'ont accompagné pendant ces deux mandats. Ce fut un bonheur de travailler avec des personnes aussi engagées, volontaires et très à l'écoute.

Sachez que ce n'est pas une mission facile. Le maire est le paratonnerre entre les français et les institutions, ce qui nous permet de prendre beaucoup de coups à la place des autres (pas de médecins, des ordures ménagères pas ramassées etc..).

Il faut dire que le « millefeuille » territoriale est une usine à gaz, même certains élus n'y retrouvent pas leurs petits.

Avec mes équipes, nous aurions souhaité avancer plus vite dans nos projets, mais le dernier mandat a été fortement perturbé par le COVID, le soutien à l'économie qui a été trop ambitieux et coûteux, puis par les crises internationales qui n'en finissent pas.

Pour les élections, on présente aux électeurs un beau programme.

Dans la réalité, on déçante assez vite car le législateur est passé par là, en imposant de nouvelles mesures, sans parler des normes européennes.

L'exemple le plus flagrant est ce qu'on appelle le décret tertiaire (de 2019) qui, dans le cadre de la transition énergétique, impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de plus de 1.000m² de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. Heureusement c'est en KWH et non en euros...

L'idée est vertueuse. Mais le financement l'est moins.

Un fonds d'Etat, appelé FONDS VERT a été mis en place pour aider les communes. Jusque-là tout va bien.

Mais ce fonds qui était de 2,5 Milliards en 2024 est en 2026 de 650 Millions : divisé par 4.

En étant patient, en attendant son tour, on y arrive, soyez rassurés.

Les travaux du réseau de chaleur (au bois déchiqueté local) financé à 80% vont prochainement commencer. Le solde sera réparti entre la commune, le Département et Sarthe Habitat.

Si vous êtes convaincu par la nécessité de rénover l'école élémentaire de la Renardière (elle a près de 60 ans et je vous invite à aller la visiter rapidement), le marché de travaux est prêt à être lancé pour un début des travaux début juillet. Le moment est opportun car les carnets de commande des entreprises sont vides.

Voici donc un aperçu pour la partie investissement, mais le principal dans la gestion d'une commune est bien la mission de service public.

Dans une ville comme La Suze, ce sont plus particulièrement les écoles, le périscolaire et la restauration, tout ce qui tourne autour des enfants, les petits et les jeunes dépendant de la Communauté de communes.

Une très large majorité des agents communaux y sont affectés à plein temps ou à temps non complet.

Un des grands défis à venir sera la démographie.

Une projection de l'INSEE présentée aux maires de l'arrondissement en fin d'année n'est pas optimiste.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nos enfants grandissent trop vite et quittent donc rapidement le domicile familial. Ajoutez à cela la baisse de la natalité, et les lois relatives à la non artificialisation des terres agricoles, il y a là un vrai problème en prendre en compte pour la mise en œuvre des projets.

Comme vous le voyez la mission est complexe.

Bon vent à la nouvelle équipe. »

2. ELECTION DU MAIRE :

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, le doyen d'âge, Jean-Pierre MAILLET préside la séance d'élection du maire.

Jean-Pierre MAILLET procède à une allocution dont le texte est retranscrit ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs, chers tout nouveaux collègues,

En ma qualité de doyen d'âge, il m'appartient de présider, temporairement je vous rassure, cette séance d'installation.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations à l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus et de saluer celles et ceux qui étaient aux manettes lors des précédentes mandatures.

Le discours du doyen, ce n'est pas le discours des représentants d'une liste. Le discours du doyen est souvent policé, lisse et lénifiant. Je me suis donc demandé ce que je pouvais dire aujourd'hui, et, après maintes réflexions, j'ai décidé — moi pour qui c'était la première campagne, et oui, la dernière également, je vous rassure encore — de vous proposer une sorte de « J'ai aimé, je n'ai pas aimé ».

Et je vais commencer par ce que je n'ai pas aimé :

Je n'ai pas aimé les fausses informations, les intox, les « Le saviez-vous ? » que l'on ne pouvait pas savoir puisque c'était faux. Le pire, c'est que ces affirmations persistent encore dans certaines têtes... Vous vous souvenez de la passerelle et des vélos ?

-Je n'ai pas aimé les attaques qui salissent, les accusations de plagiat, qui est une appropriation illégitime de travaux ou d'idées, et les accusations à peine voilées de connivence, qui est une entente secrète.

-Je n'ai pas aimé les slogans qui rabaisent, qui suggèrent que si l'on n'est pas natif d'une ville, on l'aime moins. N'oublions pas que certains parents sont plus aimés par leurs enfants adoptifs que par leurs propres enfants.

-Je n'ai pas aimé les tracts probablement produits par l'intelligence artificielle suggérant que l'intention vaut l'action, que le seul fait d'avoir pensé à faire quelque chose équivalait au passage à l'acte. Je pense, Mesdames, Messieurs, que si c'était le cas, nous serions tous en prison.

-Je n'ai pas aimé les promesses intenables, les châteaux en Espagne que d'aucuns promettaient et qui font dès maintenant, pour certains, l'objet de rétropédalages.

-Je n'ai pas aimé les soi-disant amis qui vous tournent le dos parce qu'on est sur la liste pour laquelle ils n'ont pas voté.

J'arrête là, j'avais besoin que ces choses soient dites.

Passons maintenant à ce que j'ai aimé :

-J'ai aimé travailler sur des projets pour la commune, imaginer ce qui pourrait faciliter la vie des habitants, trouver des solutions innovantes.

-J'ai aimé travailler avec le groupe que tu avais formé, Caroline, et qui perdurera malgré le résultat des élections.

-J'ai aimé faire des distributions de tracts, en particulier avec mes amis Jean-Pierre et Pascal, j'ai aimé nos discussions et nos fous rires.

-J'ai aimé les rencontres et les débats avec les suzeraines et les suzerains ; j'espère qu'ils pourront se poursuivre.

-Et je vais terminer — oui, je sais, enfin ! — mais vous savez, chers conseillers majoritaires, que mes quelques minutes seront vite diluées dans vos six ou sept ans.

Je vais donc terminer en parlant de notre tête de liste.

Caroline, tu sais que je n'emploie jamais d'émoticônes, que je n'utilise jamais de pouce ou de cœur, mais sache que c'est un honneur d'être dans ton équipe.

Reste 100 % à l'écoute, 100 % bienveillante, 100 % sincère et 100 % sensible. La sensibilité qu'on a pu te reprocher est aussi une qualité dans un monde de plus en plus violent.

Bref, au nom de toute l'équipe, je veux te dire qu'on t'aime.

En tant qu'élus minoritaires, nous serons une opposition constructive, mais nous resterons vigilants. Nous vérifierons que les procédures sont respectées et que des décisions n'obèrent pas les finances municipales.

Et pour terminer sur une note d'humour, je citerai une phrase de Jacques Chirac : « On fait des cadeaux avant les élections et on décide les impôts tout de suite après. »

Jean-Pierre MAILLET nomme les élus présents.

Sont absents :

Didier BESLAND donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Sophie FRANCAIS donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON.

Jean-Pierre MAILLET annonce que le quorum est atteint.

Il fait état de la candidature de Philippe SAUDUBRAY déclarée au poste de maire et demande si d'autres personnes sont candidates.

Jean-Pierre MAILLET a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Jean-Pierre MAILLET constitue le bureau par la désignation de 2 assesseurs : François SALÉ et Alexandra LEVOYÉ.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal dépose lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	21
e. Majorité absolue ¹	14

Proclamation de l'élection du maire

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Philippe SAUDUBRAY ayant obtenu 21 voix, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Philippe SAUDUBRAY procède à une allocution dont le texte est retranscrit ci-dessous :

« Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous remercie chaleureusement de votre présence cet après-midi.

C'est avec une immense fierté et une profonde humilité que j'assume aujourd'hui, pour la première fois, la fonction de Maire de La Suze-sur-Sarthe.

Cette responsabilité, que les électeurs ont bien voulu me confier, je la porterai avec tout l'engagement et le sérieux qu'elle mérite.

Comme je l'ai exprimé dès l'annonce des résultats, je suis aujourd'hui le Maire de l'ensemble des Suzerains, sans distinction. Je respecte pleinement les choix de chacun.

Ce résultat nous impose avant tout une exigence renforcée : celle d'être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée.

Il faut bien le dire : notre histoire a quelque chose d'incroyable.

En quelques mois, nous avons formé une équipe dynamique, soudée, riche de ses expériences variées, de ses compétences professionnelles et de ses valeurs humaines.

Vous avez été séduits par cette énergie collective — merci à chacun d'entre vous.

Pour ma part, je mesure le chemin parcouru : 53 ans de vie, du banc de l'école de la Renardière au fauteuil de maire. Je dédie cette fonction à tous les élèves Suzerains, en espérant leur donner le goût de l'engagement et de la formation.

Soyons humbles face à la réalité : la conjoncture économique est difficile, et les dotations de l'État aux collectivités se réduisent. Nos projets restent cependant cadrés, concrets et à la mesure de nos moyens.

La responsabilité commence par la transparence.

Dès lundi, nous commanderons un audit financier. Il est essentiel de disposer d'une image fidèle de la situation : sommes engagées, marges de manœuvre et capacité d'autofinancement sur les années à venir.

La circulation en centre-ville et aux abords du collège est un enjeu prioritaire qui mérite une étude dédiée et des améliorations rapides et continues. Les travaux importants liés au réseau de chaleur devront être intégrés à cette réflexion.

Mieux identifier les parkings est également une étape clé pour aider nos concitoyens à changer leurs habitudes. La voiture reste bien sûr nécessaire, mais notre centre-ville doit redevenir, avant tout, un lieu de rencontre et de convivialité.

La sécurité des Suzerains est une priorité. Pour y répondre, nous allons faire évoluer notre police municipale. Nous souhaitons doter nos agents d'équipements modernes et adaptés à leurs missions, notamment des vélos électriques, qui permettront une présence plus proche, plus réactive et plus visible sur l'ensemble du territoire. Ce lien de proximité avec la population est essentiel. Le recrutement et la fidélisation de ces agents seront également une priorité, car une police municipale forte se construit dans la durée.

Le contexte en matière de santé est tendu, mais il est possible d'agir en attirant et en accompagnant les praticiens. Bien que cette compétence relève de la Communauté de Communes, nous avons **dès notre élection** orienté un cardiologue vers les médecins suzerains, à charge pour eux d'organiser les consultations.

Cette première étape pourrait encourager d'autres spécialistes à s'installer — c'est l'un de nos objectifs.

Le 31 mars, nous rencontrerons le maire et les dentistes d'une commune voisine pour recueillir leurs retours d'expérience, étape incontournable dans la conduite de ce projet.

Soigner, c'est bien. Prévenir, c'est encore mieux.

Dans cet esprit, l'association SUPERDIAB 72 nous apportera prochainement le soutien de ses bénévoles pour organiser des séances de dépistage du diabète et de l'hypertension.

La réhabilitation de l'école de la Renardière demeure une priorité absolue. Toutefois, la budgétisation de ce projet nécessite encore d'être affinée. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les élus sortants, s'ils le souhaitent, afin d'assurer une transition sereine au bénéfice de nos enfants.

Notre ambition est de faire de la médiathèque et de son esplanade un véritable lieu de vie culturel et intergénérationnel. Cet espace sera enrichi d'un jardin vivant et naturel et de stationnements vélos adaptés aux usages actuels.

Une étude de faisabilité sera également menée sur le rapprochement de la médiathèque et de la ludothèque.

Le marché retrouvera toute sa place au cœur de la ville, sous différentes formes : le rendez-vous hebdomadaire du jeudi bien sûr, mais aussi des marchés dominicaux ou saisonniers.

La redynamisation du bourg passera aussi par le dialogue avec les commerçants, que nous rencontrerons prochainement.

Enfin, la communication fera l'objet d'une attention particulière. Le site internet sera entièrement repensé : plus moderne, plus intuitif, et davantage tourné vers l'attractivité de notre commune. Le bulletin municipal mettra quant à lui en lumière ceux qui font vivre La Suze au quotidien : agents communaux, bénévoles, associations culturelles et sportives.

Les projets sont nombreux, mais raisonnés.

Le forum des associations évoluera, avec une distinction entre espaces extérieurs dédiés au sport et espaces intérieurs réservés à la culture — toujours dans cet objectif de créer du lien.

Nous souhaitons voir revenir une course cycliste de type critérium en centre-ville.

Réaliser un aménagement adapté de la piste d'athlétisme devant le collège est également en projet.

Plusieurs études seront lancées, afin de préparer les dossiers nécessaires pour les années à venir :

- la rénovation du gymnase (tribunes et toiture) ;
- la réalisation d'un terrain synthétique ;
- la construction d'une salle multisports Val de Sarthe

Le maire a également indiqué que certains projets ne verraient pas le jour avant 10 ou 15 ans.

Placer la nature au cœur de La Suze, développer l'éco-pâturage et veiller à la place des filières courtes dans la restauration scolaire sont autant de priorités.

Les mobilités douces devront être favorisées afin que tous puissent circuler en toute sécurité à travers notre ville.

La biodiversité aura également toute sa place, jusque dans nos cimetières, où des espaces naturels seront préservés et encouragés.

Les sites industriels feront l'objet d'un suivi rigoureux, afin d'accompagner au mieux les transitions et reprises.

Animer, rassembler et dynamiser : tels seront les maîtres-mots qui guideront la transformation de la zone portuaire.

Les animations de rue seront renouvelées chaque année, dans l'esprit d'événements fédérateurs tels que le Bourg fait son Cirque, la Fête des Outre-Mer ou les Jeux du Maine et de l'Anjou.

Il est évident que toutes ces commissions travailleront de concert en bonne intelligence pour le bien-être de tous.

Avant de conclure, je souhaite aborder deux points qui, bien que ne relevant pas directement de nos commissions, me tiennent particulièrement à cœur.

Nous serons vigilants sur la question ferroviaire. L'ouverture à la concurrence du réseau SNCF fait peser un risque réel sur la desserte de notre territoire. Sans pouvoir agir directement, nous ferons pression auprès des instances compétentes pour que la gare de La Suze ne soit pas oubliée.

Nous mettrons en place des conseils de quartier. L'idée est simple : venir vous rencontrer, vous écouter, et vous tenir informés de l'avancement de nos projets tout au long du mandat. Nous croyons profondément que les meilleures décisions se prennent au plus près des habitants. Ces rencontres régulières seront l'occasion d'échanger, d'écouter et d'agir ensemble.

Quant à moi, je ne me vois pas finir mon propos sans remercier la population de La Suze-sur-Sarthe et sans lui témoigner mon profond attachement, mon affection et mon dévouement.

A mon équipe de campagne je veux dire merci, car un objectif ne se réalise jamais seul. Vous avez assuré à la hauteur de vos compétences.

Je m'engage à être un maire accessible, attentif et respectueux de chacun.

Je m'engage à conduire ce mandat avec transparence, à décider avec responsabilité, et à agir toujours dans l'intérêt général.

Je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien indéfectible.

J'ai une pensée toute particulière pour mon père, qui n'est plus parmi nous. L'Algérie aura profondément marqué sa vie, comme celle de Joseph, son fidèle compagnon, lui aussi disparu. À eux deux, je veux dire : vos enfants sont devenus maires en 2026

Je terminerai par cette citation d'Henri Bergson, qui résume à elle seule l'esprit qui nous animera tout au long de ce mandat :

« L'avenir, ce n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. »

Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.»

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Philippe SAUDUBRAY, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à **SEPT** le nombre d'adjoints.

Délibération n°067/2026 :

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de La Suze sur Sarthe étant de 27, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8.

Vu la proposition de M. Le Maire de créer 7 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ *Décide de créer 7 postes d'adjoints au maire.*

➤ *Charge M. Le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 7 adjoints au maire.*

4. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. La liste des candidats est la suivante :

1-Stéphanie LE PENVEN

2-Bertrand GENTILLEAU

3-Valérie GIRAUDEAU

4-Christophe MICHEL

5-Anne-Sophie PREVOT

6-Anaël LAURENT

7-Sylviane FRENEHARD

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	21
e. Majorité absolue	14

Proclamation de l'élection des adjoints

La liste de Mme Stéphanie LE PENVEN ayant recueilli 21 voix, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Stéphanie LE PENVEN.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe et mentionnés ci-dessous :

- 1-Stéphanie LE PENVEN
- 2-Bertrand GENTILLEAU
- 3-Valérie GIRAUDEAU
- 4-Christophe MICHEL
- 5-Anne-Sophie PREVOT
- 6-Anaël LAURENT
- 7-Sylviane FRENEHARD

Le Maire a ensuite donné lecture de la charte de l'élu local dont une copie avait été adressée à chaque conseiller municipal. Les conseillers municipaux l'ont ensuite signée.

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL - LECTURE ET DISTRIBUTION*Délibération n°068/2026 :*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les article L. 1111-13 et L.1111-14 ;

CONSIDÉRANT que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue aux articles L. 1111-13 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Le Conseil Municipal,

► **Prend acte** de la lecture de la « Charte de l'élu local »

Philippe SAUDUBRAY donne la parole à Caroline ROTON-VIVIER.

Caroline ROTON-VIVIER procède à une allocution dont le texte est retranscrit ci-dessous :

En ce 28 mars 2026, nous sommes réunis pour l'installation du conseil municipal et de l'élection du nouveau maire Mr Saudubray Philippe et des adjoints.

Moment solennel ouvert à la population.

Certaines années seule 1 liste se présentait voir 2 listes mais aujourd'hui 3, c'est exceptionnel.

Le débat d'idées ou de projets.

Pour faire avancer une commune il ne faut pas de pensée unique !

Il faut un partage d'idées, un mélange de mots, l'expérience du terrain et les compétences pour aller au bout des sujets.

Cette campagne fût un moment démocratique pour notre ville de La Suze. Ce qu'il faut retenir des élections 2026, c'est que la population a eu la chance d'avoir trois listes à se présenter

devant elle. Ce qui correspond à environ 90 personnes à vouloir s'investir pour la ville 3 profils, 3 têtes de liste et leurs équipes voulant changer l'image de notre ville.

Mais 3 groupes qui s'opposent. Cette campagne fût longue, chaque équipe était sur le terrain. Chacun réagissait quand un autre s'exprimait, de droite à gauche de haut en bas du papier aux réseaux, dans chaque coin de la ville mais toujours proche des suzerains, Un vrai sport !

Et la culture dans tout ça, un peu de hauteur pour se rendre compte que derrière l'affrontement il y a des femmes et des hommes et que le respect, l'honnêteté font partie de l'équation pour être un bon élu.

L'élu n'est pas grand chose sans les agents et les techniciens car ce sont eux qui font fonctionner la ville : de l'administration à la restauration. Des espaces verts au scolaire en passant par le solidaire ou bien les agents d'entretien qu'ils soient affectés à la propreté urbaine ou au nettoyage de salle de réunion ou de bâtiments sportifs ou éducatifs tous font un travail remarquable.

J'ai une très grande reconnaissance pour le personnel de la ville.

Pour ce nouveau mandat où je ferai partie de la minorité, avec mes collègues nous aurons une vigilance sur les dossiers tout en respectant les idées et proposition de chacun. Nous souhaitons être

constructifs et faire avancer La Suze sur le plan communautaire et communal.

Notre vision c'est une offre de santé pour tous, une activité économique fleurissante et stable. C'est agir pour votre sécurité au quotidien, c'est un cadre de vie harmonieux et apaisant. C'est faire

rayonner la Suze. Alors chers collègues

Le rôle d'un élu c'est de se rendre disponible pour ces concitoyens.

C'est être présent sur le terrain, c'est aller à la rencontre de sa population. C'est avoir de la discrétion. C'est de l'engagement. Mais c'est tout simplement aimer les gens.

Nous souhaitons un bon mandat à tous les nouveaux élus de la république, nous vous souhaitons de rester intègre, sans connivence mais essentiellement dans la bienveillance. »

Philippe SAUDUBRAY donne la parole à Jean-Marc COYEAUD.

« Concernant la campagne, les 3 candidats se sont respectés (je ne parle que des candidats). J'en ai connu des plus difficiles. Je ne me sens pas vraiment dans l'opposition tant le programme de la liste de Philippe SAUDUBRAY ressemble au notre et je suis quasiment en accord avec ses intentions. Je propose mon aide sans contrepartie sur des dossiers comme le PLU, Valeo et Atlan pour l'intérêt de la Suze et des Suzerains. »

La séance est levée à 15h45

Le secrétaire de séance

Dylan RAGOT



Le Maire

Philippe SAUDUBRAY




